



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.

Agir au quotidien
c'est agir pour l'environnement,

le compostage individuel



LES DÉCHETS

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

*Agir au quotidien
c'est agir pour l'environnement,
le compostage individuel*

SOMMAIRE

- Faire son compost, c'est facile 3
- Le compostage, un processus naturel 4
- L'art de bien composter 6
- Faites votre choix, tas ou bac ? 9
- Quand et comment utiliser le compost ? 13
- En résumé 15
- L'ADEME 16

GLOSSAIRE

Amendement : substance organique ou minérale incorporée au sol en quantité notable pour le rendre plus fertile.

Compost : produit obtenu par la fermentation des déchets organiques en présence d'oxygène. C'est un amendement organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol.

Fermentation : transformation de substances organiques sous l'action de micro-organismes.

Humus : matière terreuse de couleur sombre présente dans la couche superficielle du sol, l'humus provient de la décomposition partielle des déchets animaux et végétaux.

Paillage (ou mulch) : opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes.

faire son compost, c'est facile

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par

le compostage individuel ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux.

Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Quels déchets peuvent être valorisés par compostage ? Pratiquement

tous les déchets organiques :

épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques...

Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage. C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant !



le compostage, un processus naturel

Le compost provient de la transformation de déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...). Le produit obtenu est comparable à de l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

À l'échelle collective, le principe du compostage reste le même. Il se pratique sur des plates-formes de compostage, dans des conditions réglementées.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène, par des **micro-organismes** qui se succèdent dans le temps (bactéries, champignons, actinomycètes). En fin de compostage des **organismes de plus grande taille** interviennent (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets ont perdu leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à **renforcer le stock d'humus**.

Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un **compost mûr** qui a une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse.

À l'instar de ce qui se passe dans la nature dans les litières forestières ou de prairies, le compostage à domicile se fait le plus souvent **sans élévation de température**. En effet, si les réactions de dégradation des matières en présence d'oxygène produisent bien de la chaleur, celle-ci s'échappe facilement, contrairement à ce qui se passe dans les andains du compostage industriel où la chaleur s'accumule, provoquant une montée de température dans la masse des déchets en compostage.



Un signe que votre compost se porte bien : il héberge de nombreux habitants tels que cloportes, vers de terre, myriapodes...

Cela n'empêche pas le compostage de bien se dérouler et le compost d'être de bonne qualité. Toutefois, l'absence de montée en température n'offre pas un effet hygiénisant. Ainsi, il faut **éviter de composter des végétaux malades** ou des **mauvaises herbes en graine** car le compost pourrait alors permettre leur propagation.

Composter, est-ce vraiment utile ?

Sans hésitation, la réponse est oui :

- parce que le compostage permet de **limiter la quantité d'ordures ménagères** que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit ;
- parce que le compostage permet de **produire un amendement de qualité** pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol.

l'art de bien composter

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples :

- mélanger les différentes catégories de déchets ;
- aérer les matières ;
- surveiller l'humidité.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables :

- les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;
- les **déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;
- les **déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, etc.

Quelques déchets se dégradent plus difficilement :

- les **déchets très ligneux** : tailles, branches, etc. Ils doivent être broyés avant d'être compostés ;
- les **os**, les **noyaux**, les **trognons de chou**, les **graines de tomates ou de potirons** et certaines **mauvaises herbes**. Leur compostage est possible en prenant certaines précautions.

Les déchets à ne pas composter

Plastique et **tissus synthétiques**, **verre** et **métaux** ne sont pas compostables. Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité. On évitera aussi le contenu des **sacs d'aspirateur**, les poussières étant principalement d'origine synthétique. Les **bois de menuiseries** et de **charpente** devront être également écartés car presque toujours traités chimiquement, vernis ou peints. D'une façon générale, aucun **produit chimique**, **huile de vidange**, etc. ne doit être mélangé au compost.

Tous ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche.

La **viande** peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des chiens et des chats.

Les déchets compostables

Les déchets plutôt carbonés ...

Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc.
Seuls, ils compostent très lentement.

... et les déchets plutôt azotés

Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.
Ils se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir (c'est notamment le cas des tontes de gazon).

Les déchets humides ...

Gazon, déchets de cuisine, etc.
L'eau qu'ils contiennent est très utile au processus. Seuls, ils se tassent et s'asphyxient, générant des écoulements de jus et des odeurs désagréables.

... et les déchets secs

Branches, paille, papiers, sciure, etc.
Ils ne peuvent pas composter.

Les déchets grossiers ...

Tailles et déchets fibreux broyés.
L'enchevêtrement de ces matériaux crée des vides dans lesquels l'air peut circuler, ce qui facilite l'aération. Cependant, s'ils sont trop nombreux, ils risquent d'entraîner un dessèchement trop rapide des déchets en compostage.

... et les déchets fins

Déchets de cuisine, tontes de gazon, etc.
Ils se tassent facilement, empêchant le passage de l'air.

Mélanger les déchets entre eux

■ L'art du mélange

On ne peut donc pas faire un vrai compostage avec une seule de ces catégories. Pour faire un bon compostage il faut **mélanger des catégories opposées**

- les **carbonés** avec les **azotés** ;
- les **humides** avec les **secs** ;
- les **grossiers** avec les **fins**.

Pour réaliser ces mélanges, vous pouvez soit brasser les déchets dès le départ, soit les disposer en couches minces alternées si c'est possible.

faites votre choix, tas ou bac ?

■ Aérer les matières

Au cours du compostage les micro-organismes ont besoin d'oxygène. Ils sont asphyxiés si l'air ne circule pas dans la masse en compostage. Deux solutions sont à mettre en œuvre :

- l'existence dans le mélange en compostage de **matières grossières** qui permettent une aération passive permanente des déchets ;
- un **brassage régulier** (notamment au début du compostage lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte, puis tous les 1 à 2 mois). Pas d'inquiétude, c'est facile : une fourche et dix minutes de temps suffisent !

Le brassage permet de décompacter le tas, de l'aérer et d'assurer une **transformation régulière** en tout point.

Surveiller l'humidité

Ni trop, ni trop peu. Trop d'humidité **empêche l'aération**, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de fermentation et de dégager des odeurs désagréables. Pas assez d'humidité : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et **le processus s'arrête**.

Il est facile d'arroser quand le compost est trop sec. L'assécher quand il est trop humide est un peu plus difficile, on pourra l'étaler quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Intégrer les déchets difficiles à compostier

Le compostage des végétaux durs, longs, encombrants est possible, si vous suivez ces quelques indications :

- **sectionnez, fragmentez, écrasez** ou **broyez** les déchets difficiles à compostier. Vous faciliterez ainsi l'action des micro-organismes. Souvenez-vous que ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage ;
- faites-leur subir **plusieurs cycles de compostage**.

Rendre visite à son compost !

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite. L'apport de déchets frais est une bonne occasion d'examiner les produits en compostage. Une observation un peu attentive permettra de déceler un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs... À partir de là, les interventions sont faciles et prennent en général peu de temps.

Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost. Comment choisir ? Sur quelles bases ?

En fait, chaque solution a des avantages et des inconvénients. Les critères qui pourront vous guider sont la place disponible, la quantité de déchets à compostier, la proximité du voisinage, le temps à consacrer à cette activité...

Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.

Le compostage en tas

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

■ Ses avantages : souplesse et facilité d'utilisation

Il n'y a **aucune contrainte de volume**. Vous jouez sur la hauteur, la longueur et vous pouvez faire autant de tas que vous le souhaitez.

Les déchets sont toujours **accessibles et visibles**. Vous les surveillez en toute facilité.

Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de **place** et n'ont **pas beaucoup de temps** à consacrer au compostage.

Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi les risques d'asphyxie. L'évaporation relative-ment aisée peut aider à combattre l'excès d'eau.

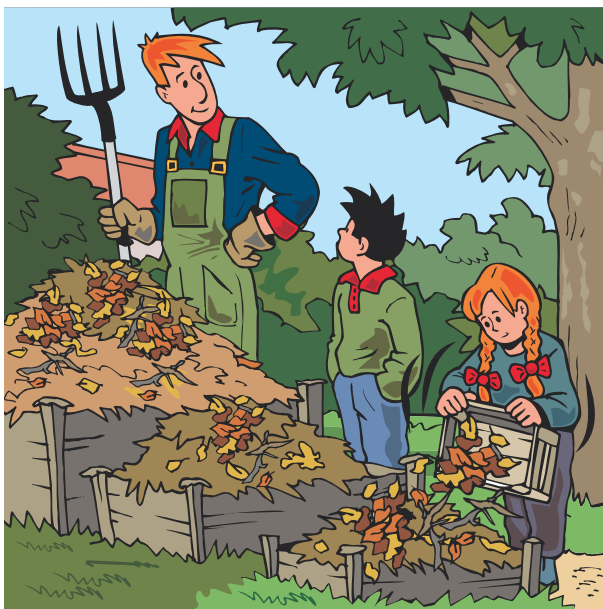
Mais le mieux est quand même de surveiller et de mélanger régulièrement votre compost.

■ Ses inconvénients : lenteur et désagréments visuels

Le tas est à la **merci d'animaux** (chiens, chats, rongeurs, etc.) qui peuvent éventuellement être attirés par les épiluchures, les coquilles d'oeufs et autres restes de cuisine.

Le tas est **exposé aux aléas climatiques**, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid qui ont pour conséquence de rendre le processus irrégulier. Une surveillance régulière permet de pallier ces inconvénients.

Par ailleurs, la vision d'un tas n'est pas du goût de tout le monde.



Composter, oui, mais où ?

Le tas de compost sera installé à **même le sol**, pour faciliter la colonisation par les vers de terre, les insectes... Il sera placé **ni trop près ni trop loin de votre maison**, pour combiner facilité d'accès et agrément. Vous devrez aussi prévoir les allers-retours de votre brouette entre le compost et votre jardin. Un endroit caché, bien drainé, à mi-ombre et à l'abri du vent sera l'idéal.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- le placer juste **en limite de propriété** : vos voisins risquent de ne pas apprécier la vision de votre compost ;
- le mettre **dans un creux** : l'eau pourrait s'y accumuler.

Le compostage en bac

Un composteur, aussi appelé « bac à compost » ou « silo à compost », se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient les déchets à composter en un volume réduit et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.

■ Ses avantages : encombrement et nuisances visuelles réduits

Vous pouvez le mettre à l'**abri des aléas climatiques** et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse.

Les composteurs fermés placent les déchets **hors de portée des animaux**.

Le compostage peut être **rapide** : entre quatre et cinq mois.

■ Ses inconvénients : petits volumes et surveillance régulière

Il convient uniquement pour les **petits volumes** (jusqu'à 1 000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs.

Le fait que le composteur soit fermé ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le **surveiller** fréquemment pour éviter des dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur. Le **brassage est malaisé** dans un composteur. Le plus simple est de le vider complètement et de le re-remplir.

■ Un composteur, oui ...

Un composteur vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place.



• comment se le procurer ?

Les composteurs sont vendus dans les jardineries, les quincailleries et les grandes surfaces. Ils sont parfois proposés par les collectivités locales dans le cadre d'opérations de promotion du compostage individuel. Choisissez de préférence la marque **NF-Environnement « composteurs individuels de jardin »**, qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel.

Des composteurs éco-labellisés

Pour vous procurer la liste des composteurs dotés du label NF-Environnement, consultez www.marque-nf.com.

• comment le fabriquer ?

Vous pouvez très bien fabriquer vous-même votre bac à compost. Pour cela, vous avez plusieurs possibilités à votre disposition :

- **le bac cubique en bois** : à base de planches ou de rondins ;
- **le treillis métallique cylindrique** : il peut être entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée.

quand et comment utiliser le compost

Reconnaître le bon moment

Au bout de plusieurs mois (4 à 8 mois ou plus selon la méthode utilisée), votre compost est **mûr**.

■ Comment le savoir ?

Un compost mûr se caractérise par un **aspect homogène**, une **couleur sombre**, une **agréable odeur** de terre de forêt et une **structure grumeleuse**. Sa texture est fine et friable.

Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ, à l'exception des bouts de bois et de certains déchets difficiles à composter. Vous pourrez alors faire suivre à ces déchets récalcitrants un nouveau cycle de compostage.

Utiliser le compost à bon escient

■ Avant maturité

Vous pouvez disposer votre compost avant maturité **en paillage** sur la terre, au pied des arbres, ou sur des cultures déjà avancées. Mais vous devrez attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de l'incorporer au sol.

■ À maturité

Un compost à maturité peut être utilisé de deux manières différentes :

- comme **amendement organique** : vous pouvez l'épandre en couches minces (1 à 5 litres par mètre carré), puis l'incorporer au sol superficiellement par binage (sur 5 à 15 centimètres) ;

• comme **support de culture** : il est souhaitable de préparer un terreau en mélange avec de la terre et votre compost. En effet, **il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost**. Si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.

Les proportions d'un bon mélange comme support de culture

1/3 compost, 1/3 terre, 1/3 sable est un mélange en général bien adapté aux plantes en pot.

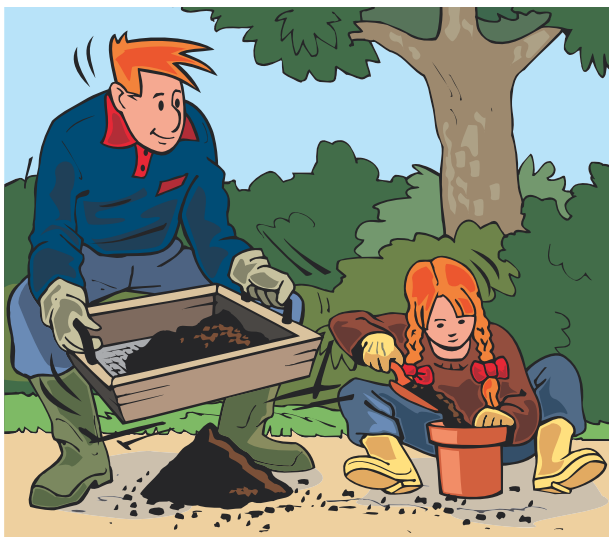
Tamiser comme il faut

Le tamisage permet d'**affiner le compost** et de **l'utiliser plus facilement**. Un simple grillage posé sur un cadre de bois peut faire l'affaire.

Il permet d'éliminer les éléments grossiers qui n'ont pas été complètement compostés.

Comment faire ? Vous projetez le compost à l'aide d'une pelle sur le cadre grillagé que vous aurez pris soin de poser contre un mur pour le stabiliser. Vous pouvez utiliser aussi un tamis à main.

Que faire des refus de tamisage ? Vous pouvez les utiliser en paillage ou encore les recycler dans le tas ou le composteur. Ils aident à démarrer le compostage et à améliorer le rapport carbone/azote.



en résumé...

■ Chez vous et dans votre jardin, vous produisez des **déchets organiques**. Triez-les et utilisez-les pour fabriquer votre propre compost.

■ Pour réussir, ce n'est pas difficile : un **tri** judicieux, une petite **préparation** et le respect de certaines **règles simples**.

■ En quelques mois, vous obtiendrez un excellent **amendement organique gratuit** pour votre potager, vos plantations ornementales ou vos plantes en pot, à utiliser en surface ou après incorporation dans le sol.

■ Alors, en bac, en tas, que vous ayez un grand terrain ou un petit jardin, adoptez le **compostage individuel**. Cela réduira le volume de vos ordures ménagères et contribuera à la préservation de votre environnement.

L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche, de l'Écologie et de l'Énergie.

Acteur du développement durable, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Elle intervient dans les domaines suivants : la prévention de la pollution de l'air, la limitation de la production des déchets, la maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, le traitement des sols pollués, la lutte contre les nuisances sonores et le management environnemental.

Elle s'appuie sur un réseau de partenaires en France et dans le monde.

Près de chez vous, trouvez des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Vous pouvez agir simplement pour réduire vos factures et préserver votre planète.

Et si vous voulez connaître l'adresse de l'espace **INFO → ÉNERGIE** le plus proche de chez vous :

N° Azur (prix d'un appel local)

0 810 060 050

L'ADEME à votre service, c'est aussi :

Internet

www.ademe.fr

pour retrouver sur internet les guides de cette collection.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Siège social : 2, square La Fayette - BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01



Imprimé par I.M.E. avec des encres végétales sur papier certifié Écolabel Nordique

www.graphies.com

Réalisation : Graphies

5119

5119

5119

5119

5119